



RELATIONS PROFESSIONNELLES



29 novembre 2016

L'OIE PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE SON ENQUÊTE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Madame, Monsieur,

Les entreprises qui opèrent à niveau mondial font face à des défis croissants pour mener à bien leurs opérations. Elles doivent respecter les législations nationales, mais aussi être attentives à d'autres réglementations.

Restructurations, délocalisations, réorganisations ou réductions d'effectifs peuvent s'avérer nécessaires si les entreprises veulent s'adapter aux évolutions technologiques, à l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de processus de production et à tout autre type de changement. Dans ces cas, les entreprises doivent parfois avoir recours à des licenciements collectifs.

Dans le cadre du Groupe de travail sur les relations professionnelles, l'OIE a effectué un sondage auprès de ses membres pour mieux comprendre les procédures et les éventuels défis découlant des licenciements collectifs. Vous pouvez dès à présent télécharger les résultats de l'enquête via le lien du panneau latéral. Le document présente les résultats de l'enquête selon les thèmes suivants :

- Raisons et circonstances
- Procédure
- Rôles des organisations d'employeurs.

Il s'agit d'un document de travail et vos commentaires ainsi que toute autre information reprenant votre perspective seront bienvenus.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'OIE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCIEMENTS COLLECTIFS (EN ANGLAIS)



[LIRE PLUS](#)

CONTACT OIE :

✉ [Mlle Alessandra Assenza,](#)
[Conseillère](#)

CONNECTEZ-VOUS!

Sur [Twitter \(@oievoix\)](#)
et [Facebook](#)
(facebook.com/internationalorganisationofemployers)



Bien cordialement,

Roberto Suárez Santos
Secrétaire général adjoint

Organisation internationale des Employeurs

71 avenue Louis-Casaï | 1216 Cointrin | Genève | Suisse

Tél. : +41 22 929 00 00 | Fax : +41 22 929 00 01

e-mail : ioe@ioe-emp.org | www.ioe-emp.org

Copyright © 2016